

Athlétisme

Lieu de pratique :

Stade Louis Achille - 97 200 Fort-de-France

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 10e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Catégories d'âge :

- Catégorie A → de 18 à 30 ans (2006 -1994)
 - Catégorie B → de 31 à 40 ans (1993 -1984)
 - Catégorie C → de 41 à 50 ans (1983 -1974)
 - Catégorie D → de 51 à 60 ans (1973 -1964)
 - Catégorie E → + 60 ans (né en 1963 et avant)
- L'année de naissance détermine la catégorie d'âge (et non la date de naissance complète).*

L'organisation se réserve le droit de regrouper les catégories lorsque le nombre de compétiteur dans une catégorie est inférieur à 3.

Article 4 : Epreuves et programme.

Les épreuves sont proposées comme suit :

Jeudi 09/05/2024 :

- 100 mètres
- 800 mètres
- 5 000 mètres
- Concours longueur femmes
- Concours poids hommes (7,260 kgs poue les CAT A, B et C – 6 kgs pour la CAT D, 5 kgs pour la CAT E)
- Concours hauteur hommes (début du concours à 100 cm) Montée de barre 4 cm.

Vendredi 10/05/2024 :

- 200 mètres
- 400 mètres
- 1 500 mètres
- Relais 4*100 mètres
- Concours longueur hommes
- Concours poids femmes (4 kgs pour les CAT A,B et C – 3 kgs pour les CAT D et E)
- Concours hauteur femmes (début du concours à 90 cm). Montée de barre 4 cm.

Samedi 11/05/2024 :

- Course hors stade 5 et 10 km (RVD 5h00)

Article 5 : Engagements et classements

1. Les participants peuvent s'inscrire aux épreuves de leur choix
2. Tout athlète non présent au départ de son épreuve sera déclaré forfait
3. Les modifications d'inscriptions ne pourront pas être prises en compte sur place. Toute inscription est définitive et interchangeable.
4. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés
5. L'organisation se réserve le droit de regrouper les catégories
6. Tous les classements par catégories seront établis en fonction du temps réalisé lors des finales (classements scratch)

Attention : le règlement est susceptible de modifications

12-04-2024

Article 6 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la Fédération Française d'Athlétisme.
2. Les athlètes n'ont pas le droit de participer aux relais avec plusieurs équipes.
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).